

Antoine THIBERT, Saïgon simili-marbre (brevet Brunel)

Antoine THIBERT

Né à Lyon, le 21 janvier 1870.

Fils de Jean-Baptiste Thibert, employé, et de Marie Ray.

Marié à Carcassonne, en 1903, avec Mélanie Philibert (La Houssaye, Seine-et-Marne, 1868-Hanoi, 28 octobre 1904).

Remarié à Paris XVIII^e, le 15 octobre 1918, avec Marie Catherine Léonelli, née à Poggio-di-Venaco (Corse), le 28 novembre 1872.

[Polytechnicien.](#)

École d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

Sous-lieutenant élève d'artillerie (*JORF*, 10 septembre 1892, p. 4512).

Placé en non activité pour infirmité temporaire (bronchite chronique)(25 sept. 1894), puis pour infirmités incurables (10 janvier 1898).

Ingénieur à la Compagnie des tramways de l'Aude (*La Démocratie de l'Aude*, 23 mai 1903, *Le Midi*, 1^{er} septembre 1903).

Entré dans les Travaux publics du Tonkin le 6 août 1904, [subdivision de Pholu](#).

Ingénieur auxiliaire de 2^e classe en Annam (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, pp. 206-207).

En congé, plusieurs fois prolongé (*La Dépêche coloniale*, 27 mars, 10 juillet, 18 septembre 1906).

Démisionnaire (*La Dépêche coloniale*, 29 janvier et 24 mai 1907).

Ingénieur-conseil à Marseille, rue Saint-Bazile, 1 (*Indicateur marseillais*, 1914, p. 1215).

Engagé volontaire pour la durée de la guerre (février 1915). Lieutenant d'artillerie à l'état-major de la 15^e brigade d'artillerie.

Séjours à l'Hôtel Continental de Paris (*Le Petit Bleu de Paris*, 27 septembre 1917, *The New-York Herald*, 23 mars 1918).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) : adjoint d'intendance au transit maritime (territorial) (*JORF*, 12 janvier 1919, p. 436).

En congé de démobilisation à Bordeaux (1919).

Séjour à l'hôtel de Nice de Monte-Carlo (*L'Éclair du dimanche*, 14 février 1926, p. 40).

Directeur de la maison [Courtinat](#) à Saïgon (*Saïgon sportif*, 9 septembre 1927).

Fondateur et administrateur délégué de la [Société des cultures indochinoises](#), au Kontum (20 février 1928).

Au Laos : [ingénieur-conseil à Vientiane](#) (1930), entrepreneur (1931), puis représentant de l'Entreprise Julien à Takhkek (Cammon)(1933).

Domicilié en 1939 à Gia-dinh, 2, rue Belland. Dans une situation des plus précaires, demande une pension pour services militaires (dossier de Légion d'honneur).

Décédé en 1943 (site des polytechniciens).

Deux faillites
(*L'Écho annamite*, 5 août 1929)

La Sûreté recherche deux commerçants européens, partis sans laisser d'adresse : ce sont MM. [Bardon](#), qui tenait, rue Paul-Blanchy, un commerce de canots automobiles et d'appareils divers, et Thibert, lequel s'occupait de la fabrication de simili-marbre pour ameublement.

.....
Le second négociant aurait lancé des actions pour étendre son entreprise. Il exigea le versement immédiat des parts, qu'il empocha, et le 21 juillet, il aurait pris le train de Mytho pour disparaître sans esprit de retour.

L'épidémie de faillites, qui semblait être le monopole des Chinois, aurait-elle atteint les Européens de la Cochinchine ?

COCHINCHINE
SAÏGON
Deux négociants européens ont disparu
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1929)

Le Sûreté est à la recherche de deux négociants français qui ont disparu l'un depuis le 14 juillet et l'autre depuis le 21.

On se demande si ces deux négociants ont pris la fuite ou s'ils se sont suicidés, mais nous croyons savoir que le Parquet a été saisi de plaintes.

Le premier, M. Bardon, tenait un commerce de canots automobiles, moteurs et appareillage divers, rue Paul-Blanchy. [...]

Pour le second négociant, il s'agit de M. Thibert, qui se faisait appeler colonel Thibert parce qu'étant commandant de réserve de cavalerie.

M. Thibert avait réussi à intéresser quelques Saïgonnais et à instituer un syndicat d'actionnaires pour la fabrication de simili-marbre.

Dès que le syndicat fut constitué, il s'empessa de faire souscrire des actions dont il exigea le versement aussitôt.

Mais le samedi matin 20 juillet, il eut une explication assez vive avec un de ses principaux actionnaires qui le menaça de poursuites.

Le lendemain 21 juillet, il partit, disant qu'il se rendait à Mytho et Bentre pour deux jours, et n'emporta qu'un seul complet de rechange.

Depuis, il n'a pas reparu et l'on sait seulement qu'il a pris le dimanche matin 21 juillet le train à destination de Mytho.

L'absence de nouvelles est inquiétante, car M. Thibert avait manifesté des intentions de suicide, mais on déclare cependant que, la veille de son départ pour Mytho, il retira presque complètement les fonds du syndicat déposés en banque, si bien que l'on ne sait s'il a pris la fuite ou s'il a disparu.

Nouvelles du Laos
L'arrestation du « colonel » Thibert
(*L'Écho annamite*, 10 août 1929)

On nous annonce l'arrestation, à Vientiane, du commandant de réserve Thibert, qui se faisait appeler « colonel », dont nous avons relaté la fuite, ces jours derniers.

Au moment où il fut invité par la police à retourner à Saïgon, pour se tenir à la disposition de la Justice, l'homme se disposait à gagner le Siam pour échapper aux recherches.

COCHINCHINE
SAÏGON

Où sont-ils ?

Autour de la mystérieuse disparition de deux Européens habitant Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1929)

.....
M. Thibert est industriel. Il a quitté Saïgon le 21 juillet par le train de Nhatrang. De là, il s'est dirigé sur Hué où il est arrivé le 24 dans la soirée. Il est descendu au Grand Hôtel Morin où il a séjourné toute la journée du 25. Il a prié le gérant de l'hôtel de le faire réveiller le 26 au matin, de fort bonne heure, pour prendre l'autobus de Vientiane (Laos) où, déclara-t-il, il allait prospecter. Il avait l'intention de pousser jusqu'à Luang-Prabang.

M. Thibert ne serait pas parti les mains vides. Une de ses connaissances affirme l'avoir vu, un peu avant son départ de Saïgon, maniant des liasses de billets de cent piastres. Cette personne estime à vingt mille piastres l'argent liquide que M. Thibert avait en mains, somme qu'il enferma dans une petite valise, seul bagage qu'il emporta pour faire une aussi longue randonnée ?

Il y a trois mois environ, M. Thibert acheta à M. Brunel, inventeur, un brevet de fabrication de marbre artificiel. M. Thibert devait payer à M. Brunel une somme de dix mille piastres pour vente du brevet d'invention, somme payable par mensualités de cent soixante piastres,

La première échéance fut réglée, les deux dernières ne le sont pas encore.

Le parquet est saisi des deux affaires que nous venons d'exposer brièvement.

Chronique de Saïgon
Le cas Thibert

(*L'Écho annamite*, 21 août 1929)

Nous faisant l'écho de bruits qui couraient, nous avons annoncé la « fuite » de M. Thibert, qu'on avait coutume d'appeler le « colonel Thibert », quoiqu'il fût seulement commandant de réserve, et qu'on représentait comme un industriel en état de faillite frauduleuse. Nous avons également fait part à nos lecteurs de son arrestation au Laos.

Ramené à Saïgon, sous escorte, il a comparu, hier matin, devant le juge d'instruction. C'est un homme d'une soixantaine d'années. L'accusation qui pèse sur lui ne semble guère l'affecter, et il fait preuve d'un optimisme souriant, persuadé que la prison, où on l'a envoyé en prévention, ne le gardera pas longtemps.

« Je m'étonne, déclare-t-il, qu'on ait interprété comme une dérobade un voyage que j'avais préparé depuis longtemps, au vu et au su de tout le monde, et nécessité par mon désir de donner de l'extension aux affaires que je dirige. Je passais si peu inaperçu au Laos, que j'ai fait une visite au résident de France à Vientiane, à mon arrivée en cette

ville, pour l'entretenir de mes projets et de ma tournée de propagande pour le compte des sociétés que j'avais le désir de fonder.

Est-ce là l'attitude de quelqu'un qui veut fuir et gagner la frontière du Siam ? »

Comme le magistrat instructeur lui demandait des explications sur les suppositions malveillantes que pouvaient susciter ses trop longs déplacements, l'inculpé répondit, avec la plus entière assurance :

« Mon trop long séjour à Hué, notamment, et ailleurs, n'était dû, uniquement, qu'à mon état de santé. J'avais un besoin impérieux de me reposer. Ce n'est pas à mon âge qu'on roule impunément en automobile, sur un trajet d'environ deux mille kilomètres, et sur des routes aussi cahoteuses et inconfortables que celles de l'Annam et du Laos. Je ne cache pas que, sans les affaires que j'avais en mains et que j'avais résolu de faire aboutir coûte que coûte, jamais je n'aurais osé commettre une pareille imprudence. C'était donc par dévouement aux intérêts qui m'étaient confiés que j'affrontais les fatigues d'un si pénible voyage, et voici la récompense qui m'attendait : plaintes, instruction, enquête, emprisonnement préventif, et bientôt les tribunaux. J'aurais mieux fait d'employer autrement mon temps ! »

Les arguments invoqués par M. Thibert nous paraissent d'autant plus acceptables que la presse avait déjà rapporté sa rencontre avec un Américain, dans un wagon de chemin de fer de Saïgon à Nhatrang. C'est, croyons-nous, grâce aux indiscretions du Yankee, qui avait donné force détails à ses amis sur les circonstances qui l'avaient amené à faire la connaissance du « colonel », que celui-ci a pu être arrêté, la police utilisant comme une piste les renseignements et indications ainsi donnés.

En effet, avec une rare exubérance, M. Thibert avait parlé, à cet inconnu qu'il voyait pour la première fois de sa vie, de ses espoirs, de ses rêves d'avenir. Il lui faisait part de ses succès passés, de ses réalisations futures. Bref, il voyait tout en rose, se vantait d'avoir réussi beaucoup d'affaires en Indochine, vrai pays de cocagne, où il avait mis sur pied une aisance enviable, sinon une fortune colossale, de nature à lui permettre de passer sa prochaine vieillesse, exempte de soucis, dans un faste patiemment et laborieusement acquis, au prix de longues années d'efforts et d'activité persévérante.

Et, comme pour convaincre son interlocuteur étranger de la véracité de ses affirmations, le bavard lui montrait une liasse de billets de cent piastres, concrétisation palpable et tangible des économies importantes qu'il avait su gagner à force de faire vivre et prospérer ses commerces et industries.

À notre tour, nous nous demandons, en répétant la question même de l'inculpé : « Est-ce là l'attitude d'un homme qui veut fuir et qui a l'intention de se cacher ? N'est-ce pas bien plutôt le contraire ? ».

Évidemment, il y avait une grosse part de vantardise, de fanfaronnade, d'exagération en un mot, dans les propos tenus à l'Américain par cet officier français, que ne désavouerait pas Tartarin de Tarascon. On le ferait naître chez le célèbre « tueur de lions » que cela ne nous surprendrait pas.

Mais les tartarinades sont-elles des crimes, et, comme telles, punies par la loi ? Jamais l'idée ne viendrait à personne de mettre entre quatre murs le personnage illustre qui immortalisa Alphonse Daudet.

Sa place serait plutôt sur une scène de théâtre ou sur l'écran d'un cinéma. Ses discours réjouissent et engagent le monde à lui pardonner bien des choses. Même, on éprouve pour lui un sentiment proche de la sympathie née des êtres divertissants, qui amusent, qui dérident, qui n'offusquent jamais personne. Nul n'aurait le courage de lui jeter la pierre et de lui faire grief de ses racontars.

M. Thibert serait-il une nature de ce genre-là ? Si oui, il conviendrait de faire preuve à son égard de beau coup d'indulgence. S'il est exact que l'alerte qu'il a causée n'a d'autre fondement que l'inquiétude provoquée par son absence de Saïgon, la Justice sera juste envers lui. Quoi qu'il en soit, voilà une tournure assez inattendue d'une

affaire qui, de prime abord, revêtait une allure plus tragique que badine. Comment va-t-elle se dénouer ? C'est ce que nous verrons bien.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 août 1929)

Le « colonel » Thibert venant de Vientiane est arrivé hier soir par le train de Nha Trang. Il a été interrogé ce matin par le juge instruction, M. Nadailat. — Le colonel Thibert est de retour à Saïgon. Nos lecteurs connaissent l'affaire. Un jour, le 21 juillet exactement, il partit, sans laisser d'adresse. On s'inquiéta de son absence. D'honorables personnes qui avaient mis de l'argent dans une société qu'il avait montée, société pour la fabrication de simili-marbre, portèrent même plainte contre M. Thibert pour escroquerie. Et l'affaire prit une tournure si fâcheuse pour celui-ci qu'en ville, on remarqua la coïncidence de cette absence avec les plaintes portées par ces diverses personnes. Et les langues ne chômant pas, l'affaire prit une proportion formidable... Nous étions obligés, dans le journal du 7 août, de « mettre un terme aux rumeurs qui circulaient dans le public ».

Nous avons, plus tard, annoncé son arrestation au Laos où, si l'on en croit ses affirmations, il ne se cachait pas. Il n'était pas parti pour fuir, mais dans l'intention de faire là-bas du commerce. Il aurait, dans cette intention, loué déjà deux compartiments. « Si j'avais voulu me sauver, dit-il au gendarme qui l'arrêta, je n'aurais en qu'un pas à faire pour être de l'autre côté, au Siam ». D'ailleurs, M. Thibert, pour témoigner de sa bonne foi dans toute cette affaire, aurait aussi présenté un billet aller et retour qu'il avait pris à son départ de Saïgon.

— Vous le voyez, semble-t-il dire à l'agent de la force publique, je ne voulais pas me sauver.

M. Thibert est arrivé hier soir par le train de Nhatrang à 18 heures 40. Il a passé la nuit au commissariat des délégations judiciaires et ce matin s'est présenté au Palais. Il s'y est rendu avec ses deux valises. Il a été interrogé par M. Nadaillat, juge d'instruction. Il n'a rien perdu de sa superbe. Il semblait calme, sûr de lui et de son innocence.

Il a été laissé en liberté provisoire.

Le colonel Thibert est mis en liberté provisoire
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1929)

Le colonel Thibert, après un premier interrogatoire, a été mis en liberté provisoire. D'après ses explications, on ne peut l'accuser d'avoir pris la fuite. Il a simplement, dit-il, fait un voyage d'études pour les affaires de la Société qu'il a fondée. Il n'a pas plus songé à s'enfuir qu'à se cacher. À Vientiane, où il est resté une semaine, il est allé faire visite au résident, puis a loué des compartiments en vue de s'installer plus tard.

Qu'y a-t-il de fondé dans la plainte qui a amené l'arrestation du colonel Thibert ? Il serait prématuré d'affirmer quoi que ce soit à ce sujet. On ignore comment cette société dont il parle a été constituée, s'il est commandité ou fondé de pouvoirs. Cependant, la question d'argent paraît brûlante. Il ne resterait des fonds à lui confiés, que les 950 p. déposés au greffe ; où est le reste ? Il n'y a pas, d'après la partie civile, de dépôt à la banque.

C'est ce point délicat qu'élucidera l'instruction. En attendant, le colonel M. Thibert se repose de ses fatigues et émotions. Hier soir, il savourait paisiblement son apéritif au Continental.
